

"Fête, solidarité
mais aussi responsabilité"

EDITORIAL

"Gérer aujourd'hui en pensant à demain"



L'élu désigné par le suffrage universel se doit d'inscrire son action dans la durée et par conséquent prendre toutes ses décisions en sachant qu'elles engageront l'avenir de ses concitoyens, voire de leurs enfants.

C'est un peu en application de ce principe que le conseil municipal a été conduit à décider une augmentation de 2,56 % des taux de la fiscalité locale, afin de pouvoir définitivement adopter, cette année encore, un budget en équilibre sans hypothéquer l'avenir

En effet, un certain nombre de mesures qui ne relèvent pas de notre pouvoir décisionnel apportent d'importantes contraintes nouvelles à la gestion municipale, la loi des finances diminue les recettes liées à la taxe professionnelle tandis que la réforme

départementale du contingent d'aide sociale entraîne une augmentation de 3 % de ce concours versé au département.

Vous comprendrez que, pour faire face aux exigences qui nous sont ainsi imposées nous avons préféré programmer une légère augmentation de la fiscalité et ne pas trop demander à l'emprunt que nous réservons à l'investissement ; notre volonté restant de ne pas faire supporter à nos enfants la charge de nos dépenses ordinaires

Il convient en effet de ménager notre capacité d'investissement alors que nous nous apprêtons à réaliser les projets importants que vous connaissez qui marqueront le début du 21^e siècle sur notre commune.

Alain Imbert,
Maire de Tassin La Demi-Lune.

EDITORIAL

"Fête, solidarité mais aussi responsabilité"



Traditionnellement, la fin de l'année est synonyme de fêtes et de réjouissances. Oubliés la distance et le stress de la vie moderne, les familles se réunissent pour célébrer Noël et les amis se retrouvent à l'occasion du Nouvel An.

Les associations de Tassin la Demi-Lune ont elles aussi leurs temps forts. Qu'ils s'agisse, pour les clubs sportifs, de la journée des inscriptions début septembre ou de Confluence, Forum des associations organisé le 10 octobre dernier, chacun d'entre nous aura pu se réjouir devant la grande richesse du tissu associatif local.

Le mois de décembre avec ses nombreuses animations va permettre de regrouper familles et associations dans un même élan de solidarité.

Le Téléthon, tout d'abord. Les 4 et 5 décembre, Pompiers et Scouts de France font appel à notre générosité afin de vaincre, tous ensemble, la maladie. Ne manquons pas le rendez-vous qu'ils nous donnent.

Cette année, les festivités du 8 décembre associent plus encore les acteurs de la vie de notre commune. Des commerçants motivés, bien décidés à faire vivre cette esprit de fête pour tous, animeront chaleureusement leurs quartiers, au Bourg et à Alai. Les enfants des écoles maternelles et primaires de la ville participent dès à présent à l'opération de collecte de pain reconduite avec l'ARPPE. L'horloge, du baut de ses 90 ans contempera, cette année, un spectacle magique et aérien avant

d'être le théâtre d'un immense lâché de ballons. Venez donc participer à cette grande fête (du coeur).

A la fois spectateurs et acteurs parmi d'autres de l'animation qui fait de Tassin la Demi-Lune un lieu de vie, nous avons souhaité à travers les pages mêmes de ce magazine vous en restituer l'essentiel. Aussi, avons-nous imaginé un nouvel agenda vous présentant, de la manière la plus complète possible, le programme des manifestations à venir sur notre ville. Nous espérons qu'il saura satisfaire votre soif légitime d'information sur les activités proposées.

Mais soyez rassurés, toutes ces réjouissances ne nous détournent nullement, mes collègues et moi-même, de nos responsabilités d'élus locaux.

Face, par exemple, à la menace d'asphyxie de notre ville par l'automobile, la Municipalité est bien décidée à défendre notre intérêt commun qui est de préserver une qualité de vie chère à tous.

Dans les prochains jours, une édition spéciale d'Instant, traitant uniquement de cette question, vous donnera les grands axes de notre plan d'actions.

A l'aube de cette nouvelle année, permettez-moi enfin de vous souhaiter, à toutes et à tous de bonnes fêtes de fin d'année et de vous présenter dès maintenant mes meilleurs vœux de réussite, de bonheur et de santé.

Alain Imbert,
Maire de Tassin La Demi-Lune.

80^{ème} anniversaire de l'Armistice de 1918

Cette cérémonie du souvenir restera marquée par l'hommage ému de Madame LIN, présidente de l'UMAC, à Monsieur Henri Drut, un des derniers "Poilus" de Tassin la Demi-Lune, obses le 11 novembre dernier pour des raisons de santé. La présence de nombreux jeunes restera l'autre symbole de cette journée, celui d'une jeunesse qui refuse d'oublier les sacrifices consentis il y a maintenant plus de quatre vingt ans, par leurs aînés.

EDITORIAL

"Maîtriser l'urbanisme pour le bien être de tous"



Cette fois nous y sommes, le cap de l'an 2000 est passé ! Nous avons abordé une nouvelle décennie qui nous apportera son lot de joies et de tristesses ... mais qui nous permettra également d'avancer dans les aménagements de notre commune.

Cette année 2000 verra la mise en route de travaux de longue haleine ou encore la démolition de bâtiments qui étaient entrés dans

le paysage tassillunois. L'an 2000 sera l'année de la démolition des Locolunes au profit de l'Espace Leclerc qui sera mis à disposition des associations dès le 17 Avril prochain. Je souhaite que cela constitue un nouvel élan de la vie associative de notre commune. Vie associative qui sera également amplifiée du fait de l'opération " Le XXI^{ème} siècle sera Tassillunois " mis en place par la Municipalité et visant à promouvoir encore plus le travail de nos associations.

Des projets d'avenir seront finalisés au cours de cette année. La restructuration du centre ville a vu son inscription au Plan d'Occupation des Sols. Depuis février, une exposition permet à tous les Tassillunois de s'exprimer quant à ce projet. L'acceptation du P.O.S. a marqué de son sceau le visage de la commune pour les dix années à venir. Ce fut un long travail, et je ne peux que me réjouir de l'esprit avec lequel il a été réalisé. Il nous appartient de faire vivre ces projets et de les améliorer toujours. Ils sont là pour rendre la vie plus agréable aux Tassillunoises et Tassillunois. C'est ce en quoi la Municipalité travaille depuis de longues années et elle continuera, j'en suis sûr.

Au cours de cette année, la réflexion menée sur la modernisation de nos équipements scolaires et périscolaires sera amplifiée. La demande en vue de l'achat d'un terrain d'environ 15 000 m² a instauré la première approche de la construction d'un ensemble périscolaire, qui devrait déboucher, je l'espère ardemment, sur un projet qu'il nous faudra alors étudier dans une démarche participative. Comment ne pas parler de circulation. De grands projets sont à l'étude : la réalisation du Tronçon Ouest du Périphérique, la déviation de Saint Genis les Ollières assurant la liaison entre la RD 24 et la RD7 ... des programmes que j'aurai à cœur de voir aboutir en prenant en compte la qualité de vie et le partage des nuisances, au bénéfice des Tassillunois. Face aux divers projets qui s'annoncent pour cette année et dans le futur, je reste persuadé que toutes nos décisions, prises en concertation avec les Tassillunois, resteront marquées par le bon sens de tous, et ce afin de créer, ensemble, une ville où il fait bon vivre.

Alain Imbert,
Maire de Tassin La Demi-Lune.

Groupe Majorité Municipale

La sécurité : un combat quotidien, les missions, les moyens

Le Maire élu par le Conseil Municipal a accepté de déléguer certains de ses pouvoirs aux adjoints. Le maire et les adjoints sont Officiers de l'Etat-Civil et Officiers de Police Judiciaire. Les missions du Maire sont importantes et diverses. Il est chargé de veiller au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité et à la salubrité publique. Il résulte que l'ensemble de ces obligations incombent aux agents de la Police Municipale. Il est chargé sous le contrôle administratif du représentant de l'Etat (dans le département du Rhône, de la Police Municipale et de l'exécution des actes de l'Etat qui y sont relatifs).

Les tâches réservées à la Police Municipale sont évidemment diverses :

- Veiller à la sécurité dans les rues, places et voies publiques, au nettoyage, à l'éclairage, à la démolition ou à la réparation des édifices menaçant ruine, au tapage dans les lieux publics (cafés), aux attroupements, aux bruits et aux rassemblements nocturnes qui troublent le repos des habitants et à tous les actes de nature à compromettre la tranquillité publique.
- Veiller au maintien du bon ordre dans les endroits où il se fait des rassemblements tels que marches, cérémonies publiques, spectacles, jeux, églises et autres lieux publics.
- Veiller au contrôle du transport des personnes décédées, les inhumations et les exhumations, le maintien du bon ordre et de la décence dans les corvées.
- Assurer le contrôle des instruments de poids et mesure pour la vente des denrées. Le contrôle de la salubrité des comestibles exposés en vente (sur les marchés publics).
- Prévenir et alerter les secours en cas d'accident ou de pollution de toute nature.
- Prendre provisoirement les mesures nécessaires contre les aliénés dont l'état pourrait compromettre la morale publique, la sécurité des personnes ou la conservation des propriétés.
- Eviter ou remédier aux événements fâcheux qui pourraient être occasionnés par la divagation des animaux malfaisants ou féroces.
- Réglementer la fermeture annuelle des boulangeries pour congés payés après consultation des organisations patronales et ouvrières, afin d'assurer le ravitaillement de la population.

Il résulte que dans la commune, le Maire conserve la totalité des pouvoirs de police énumérés aux articles L-131.2 et suivant).

Le Maire est chargé de prendre les arrêtés municipaux de police et de les transmettre au Préfet dès leur signature.

Le Maire peut faire appel à des agents non communaux pour l'application de ses décisions :

1) La Gendarmerie, qui a une mission générale de police administrative et de prévention, a également des missions de police spéciale dans le domaine de la circulation routière, de règlements sanitaires, de droit au travail.

Cette force de police qui a statut militaire relevant du Ministère de la Défense est instituée pour veiller à la sûreté publique. Elle est chargée de garantir la protection des personnes et des biens, renseigner, alerter et porter secours. Elle assure le maintien de l'ordre et l'exécution des lois.

Elle participe à la défense militaire de la Nation.

2) Les Sapeurs-Pompiers, dont l'activité essentielle est de lutter contre les incendies et autres fléaux, d'exécuter les sauvetages, de participer à la lutte contre les risques nouveaux et d'apporter leur aide à la prévention (participation aux commissions de sécurité).

Il en résulte que l'ensemble des forces responsables, les gens qui les coordonnent exercent leurs missions sans faiblesse.

Des qu'il s'agit des moyens de communication comme des relations privilégiées existants entre la Municipalité et le Commandement de Gendarmerie, ainsi que les fonctionnaires spécialistes des dossiers de sécurité à la Préfecture, nous ne ménageons pas nos efforts et échangeons nos informations en vue de protéger les habitants de notre commune au mieux de ses intérêts.

Lucien ANDRE

Adjoint au Maire, Délégué à la Sécurité

Groupe Majorité Municipale

Le S.I.L.O.L., ou l'Intercommunalité au service du sport.

La politique sportive est très largement une compétence des communes.

Depuis quelques années les investissements ont fait un bond en avant, pas seulement du fait d'un retard en équipements, mais conséquence d'un développement combiné et parfois étroit, de la vie associative et des projets scolaires.

Il y a eu aussi une évolution de l'esprit et du tempérament sportif. Le sport se porte bien, c'est la conclusion majeure que l'on peut tirer. Si l'Etat est loin d'atteindre son objectif affiché de consacrer 1 % de son budget au sport, le plus gros contributeur est manifestement la Commune.

Il est vrai malheureusement qu'elle n'a pas vocation à bénéficier des dividendes des grands événements. Par contre elle est au centre du sport de masse avec ses vecteurs associatifs et scolaires.

Le sport n'est plus confiné à une frange de la population. Tous les âges et toutes catégories sociales souhaitent pratiquer, à leur niveau.

Mais voilà, **la Commune principal financeur du sport, doit chercher des partenaires, afin d'assurer un équilibre entre les besoins, les possibilités, et la satisfaction du plus grand nombre.**

Quelle est donc la place de l'intercommunalité dans le domaine sportif ?

Elle existe, car la réalisation d'équipements importants lui appartient désormais, la vie en autarcie n'étant ni efficacement satisfaisante ni raisonnable. **L'Intercommunalité est le niveau pertinent pour réaliser des investissements structurants adaptés au bassin de vie qu'elle recouvre.** C'est aussi le moyen judicieux d'associer les avantages de la cohérence et de **la solidarité financière.** *Tassin la Demi-Lune et Charbonnières-les-Bains l'ont bien compris.*

Après une première expérience sécuritaire positive, les deux communes ont décidé en 1992, de collaborer communément de nouveau, en créant le **Syndicat Intercommunal du Lycée de l'Ouest Lyonnais : S.I.L.O.L.**

Il a pour objet de construire un **gymnase, une salle spécialisée, un terrain de sports, et leurs annexes.**

Les équipements mis à la disposition des lycéens durant les heures scolaires, seront ensuite utilisés par les associations de *Tassin la Demi-Lune et de Charbonnières-les-Bains*, en proportion exacte de la contribution financière de chacune des communes. **C'est dire que le plein emploi des équipements est dès à présent assuré.**

La qualité de la vie et le sport sont étroitement liés. Il est donc fondamental de fédérer les énergies possibles et d'optimiser les partenariats dans l'intérêt général. Les équipements réalisés par le **S.I.L.O.L.** qui seront achevés en 1999 ont cet objectif. Alors saluons la volonté de *Tassin la Demi-Lune et de Charbonnières-les-Bains* à se doter d'équipements structurants, pour se gérer elle-même, dans un mouvement résolu. Cette capacité renouvelée d'agir en commun est synonyme d'efficacité.

Jean-Claude Desseigne
Adjoint au Maire
Président du S.I.L.O.L.

Groupe Majorité Municipale

La vertu démocratique

Les élections européennes ont eu lieu le 13 juin dernier.

Comme toute consultation elles méritent attention et respect.

Pourtant comme cela semble être devenu un « phénomène de société », certes bien regrettable, depuis quelques années les campagnes électorales et certains scrutins non seulement ne passionnent pas les foules mais paraissent les démobiliser.

L'abstention constatée le 13 juin, 51.80 % à TASSIN LA DEMI-LUNE, ne s'est pas traduite seulement au travers du résultat des urnes, mais aussi par une désaffection inhabituelle des citoyens qui concourent habituellement avec efficacité au bon déroulement des opérations de vote. Cela met en évidence un malaise démocratique dont l'ampleur peut s'avérer source d'inquiétude pour l'avenir.

De par les effets de la loi, il y a onze bureaux de vote à TASSIN LA DEMI-LUNE. Les dispositions du code électoral sont impératives et survivent aux aléas de toute nature. Même de manière sommaire quelques unes de ses dispositions méritent un rappel :

- Chaque bureau de vote est constitué d'un président, d'au moins quatre assesseurs et d'un secrétaire.
- Les bureaux de vote sont présidés par les maires, adjoints et conseillers municipaux. En cas d'absence le président est remplacé par un suppléant choisi parmi les mêmes personnes.
- Les électeurs de la commune peuvent être amenés à exercer toutes ces fonctions en cas de nécessité.

Le conseil municipal de TASSIN LA DEMI-LUNE comprenant trente trois élus, il est mathématiquement aisé de comprendre que la collaboration des électeurs régulièrement inscrits est plus que nécessaire. Elle s'avère indispensable.

Or les élections européennes du 13 juin ont démontré un désengagement, pour ne pas dire une « désertion civique », malheureusement déjà relevé dans le passé. Avec près de 11 000 inscrits, il est surprenant que le groupe des scrutateurs ne s'étoffe pas, et que les mêmes personnes se trouvent astreintes à plusieurs heures de permanence. Beaucoup considèrent à juste titre que ces personnes font bien leur travail et les représentent parfaitement. Mais tout de même, il convient d'avoir conscience que l'expression du suffrage universel est l'affaire de chacun. Il faut donc vaincre le malaise, d'une part pour que cesse un sentiment de désintérêt, et d'autre part afin qu'il n'altère pas la démocratie.

Au delà de tout clivage, il est une évidence sensible que la démocratie doit être à la fois active et participative.

Les électeurs TASSILUNOIS ne sont ni apathiques ni indifférents. Gageons qu'à l'occasion des prochaines consultations électorales ils sauront être des scrutateurs nombreux au service de la démocratie. Et ainsi, selon les maximes et réflexions morales de la sagesse LYONNAISE.

- Quand tout un chacun fait ce qu'il peut personne se crève -.

J C DESSEIGNE
Adjoint au Maire
Conseiller du Grand Lyon

Groupe Majorité Municipale

Réflexions

Imaginez quelques instants que nous nous trouvions dans une ville irréelle, une ville féerique où la parole est transportée dans l'espace et surgit de nulle part ; une ville enchantée où l'image apparaît face à nous sans même l'avoir sollicitée ; une ville magique où communiquer devient plus facile, presque une seconde nature ; une ville extraordinaire où vivre ne comporte plus aucune contrainte.

Ce monde est virtuel, d'ailleurs comme celui qui pourrait être présenté faisant de TASSIN LA DEMI-LUNE une ville de dogmes ou d'interdits.

Ouvrons les yeux.

Malgré les légitimes ambitions de chacun, reconnaissons que vivre à TASSIN LA DEMI-LUNE n'est pas si désagréable. Tout le monde trouve son espace d'indépendance et d'expression. Il n'est pas inutile de le rappeler.

Nous vivons dans un état de droit et dans une démocratie d'opinion. Pour autant celle-ci s'accommode mal de l'ivresse de mots, des actes, et de certaines formes outrancières de manifestations.

La démocratie n'est nullement au service de quelques-uns, mais pour tous, s'analysant comme une création continue et une façon de vivre. Elle suppose des règles, donc des choix, qu'elle-même induits.

Mettre en œuvre les principes démocratiques ne constitue ni condamnation a priori, ni orgueil, ni esquive.

Le mythe, le mensonge et le fait dénaturé sont au contraire les éléments d'une certaine propagande de type moderne, qui se heurtent à la démocratie et entraînent l'affadissement.

De nos jours, la parole peut tendre à relayer dans sa fonction primitive de *" raconter de histoires "*

L'émergence des règles démocratiques ne vient pas contredire la liberté d'expression, car *" Quand chacun fera sa loi, on en viendra à regretter les commandements qui n'étaient que dix "*

Il faut que cesse l'hypocrisie.

Quel que soit l'acte de la vie en général, il n'y a pas une décision devant être prise qui psychologiquement ne puisse s'analyser en une forme de mepris.

Un comportement, une politique tout juste capable de suivre les métrures voire les incantations, ne seraient pas nécessairement démocratiques.

J C DESSEICNE
Adjoint au Maire
Conseiller du GRAND LYON

Groupe Tassin Ensemble

"Les communes ont été le premier laboratoire de la démocratie, elles doivent le rester."

Cambetta

Tassilunois, on vous a bernés!!

Le projet de l'Atelier de la Gère, retenu parmi trois propositions pour la restructuration du Centre de Tassin la Demi-Lune, a été adopté :

- 1) par la majorité des visiteurs de l'exposition des 3 projets,
- 2) par le Comité consultatif incluant des associations,
- 3) par la Commission d'Urbanisme,
- 4) par le Conseil Municipal,
- 5) par le Conseil Communautaire du Grand Lyon.

Or voici que les experts viennent supprimer les **parkings publics souterrains** et ainsi de dénaturer ce projet que l'on avait présenté comme intangible.

On nous propose maintenant des parkings de surface casés comme on a pu dans tous les espaces disponibles : en talon au milieu du Mail, de part et d'autre des chaussées. On se demande s'il restera une petite place pour la verdure, à défaut d'une promenade ombragée primitivement prévue.

Nous pensions naïvement que les expertises auraient essentiellement pour objet de préciser certains points laissés dans l'ombre : cheminements piétonniers et cyclables, intégration du Plan des Déplacements Urbains de la Communauté Urbaine de Lyon (dont TCL), dans le projet de restructuration du centre : il n'en est rien!

Nous nous étions réjouis de la concertation organisée par la Municipalité. **N'était-ce pas une opération en trompe l'oeil démagogique?**

Nous devons aussi corriger le compte rendu partial de la séance du Conseil Municipal du 29 juin rapporté par « le Progrès » du 2 juillet. Le groupe « Tassin ensemble » s'est exprimé largement sur ce sujet sans aucune concession avec le groupe majoritaire, même si certains de ses membres nous rejoignaient.

Nous demandions simplement un ajournement du vote pour prendre le temps d'étudier la question des parkings souterrains dans tous ses aspects : coûts, financement, mode d'exploitation, gratuité éventuelle des parkings, coût par habitant sur 10 ou 15 ans selon le financement choisi. **Était-ce vraiment une proposition irrecevable, inconcevable, irréaliste ?**

Perte de temps, nous a-t-on répondu. Espérons simplement que des conclusions hâtives ne soient pas sanctionnées dans quelques années par un formidable surcoût quand nous serons contraints de réaliser tout de même ces parkings souterrains.

Tassilunois, vous devez vous exprimer sur cette question capitale pour l'avenir de notre commune. N'hésitez pas à écrire, à questionner, à demander des comptes. Seule une forte volonté populaire pourrait faire revenir la municipalité sur une décision sans doute déjà prise ailleurs.

Les élus de la liste « TASSIN ENSEMBLE »

Danièle Bosoni, Jean Colin, Francis Cros, Gabriel Laheurte

Groupe Tassin Ensemble

"Les communes ont été le premier laboratoire de la démocratie, elles doivent le rester."

Cambetta

Le vendredi 18 septembre dernier nous étions invités à la cérémonie de la pose de la première pierre des équipements sportifs du Lycée Blaise Pascal : ces équipements que les élèves attendent impatiemment depuis trois ans! Nous ne pouvons que nous réjouir que les travaux commencent enfin.

Pourtant, élus du groupe Tassin Ensemble, nous n'avons pas participé à cette cérémonie.

Pourquoi?

Après les dernières élections régionales le président sortant Charles Millon (dont les listes ont totalisé moins de voix que la gauche plurielle) n'a trouvé d'autre solution pour garder SON fauteuil que de solliciter les voix des élus régionaux du Front National.

De ce fait, le Front National dicte sa politique à l'exécutif régional, faute de quoi, celui-ci est mis en minorité.

Une telle situation est intolérable.

C'est ce qui a motivé notre absence au Lycée Blaise Pascal, ce vendredi 18 septembre. Nous notons d'ailleurs avec satisfaction que lors de cette manifestation, des voix se sont élevées parmi les enseignants pour protester contre la présence de Charles Millon et la participation obligatoire de deux élèves par classe.

Nos élus majoritaires poussent les hauts cris quand on leur parle du Front National ou quand on leur demande leur avis sur l'attitude de certains de leurs amis politiques. Nous pouvons donc nous étonner qu'ils aient jugé nécessaire de faire venir Charles Millon au prétexte que la Région a subventionné cet équipement. Pourquoi ne pas avoir invité le Ministre puisque l'État subventionne également? Mais un ministre de gauche, voire même communiste : Pouah!!!

Les élus de la liste « TASSIN ENSEMBLE »

Danièle Bosoni, Jean Colin, Francis Gros, Gabriel Laheurte

Groupe Tassin Ensemble

"Les communes ont été le premier laboratoire de la démocratie, elles doivent le rester."

Cambetto

Rendre la ville à tous ses habitants

C'est l'ambition du PDU (Plan des déplacements urbains) que nous avons approuvé à l'unanimité lors du conseil municipal du 28 avril 1997. Ce document a fait l'objet d'une concertation pour les habitants de la Courly. Faute d'une demande de la municipalité, les Tassilunois ont été privés de l'exposition itinérante. Ce PDU a seulement été examiné par le conseil municipal après avis de la commission compétente.

Il est vrai que la commune, comme tout l'Ouest Lyonnais, n'est pas très concernée par les grands projets (tramway, axes prioritaires, etc...).

Actuellement, la desserte de Tassin la Demi-Lune par les transports en commun est relativement satisfaisante sauf en période de congés scolaires et en fin de soirée. Elle sera encore bien plus défectueuse si les usagers ne contrecarrent pas les projets du SYTRAL : suppression du 55 après 21 heures, jumelage des lignes 72 et 98 puis 73 et 74.

Sur le plan local, on ne voit pas de projet d'amélioration à l'horizon pour les points que nous avons déjà évoqués :

- difficultés de correspondance à l'Horloge,
- absence de couloirs réservés aux bus dans les réalisations en cours ou projetées (sauf un très court tronçon sur l'avenue de la République),
- insuffisance chronique du stationnement près des gares et en particulier à Tassin-bourg.

S'il est vrai que la tarification ne dépend pas des communes, le projet de titre de transport unique SNCF/TCL, depuis longtemps débattu, ne semble pas faire partie des préoccupations de la municipalité de Tassin la Demi-Lune. Pourtant, seule la pression des élus pourra faire aboutir cette idée. Faire échec au projet actuel du SYTRAL, c'est à la fois maintenir le niveau du service actuel, mais aussi lutter contre la tentative des personnels sans embaucher. C'est avant tous les citoyens relayés par leurs associations et leurs élus qui ont besoin de vous pour pouvoir vous aider.

Groupe Tassin Ensemble

"Les communes ont été le premier laboratoire de la Démocratie, elles doivent le rester."

Gambetta

Revenons sur le dernier Conseil Municipal

• Le Progrès • du 30 juin 1999 a donné un compte-rendu de la réunion du 28 juin 1999 qui ne nous satisfait pas.

En ce qui concerne **l'approbation du Compte Administratif**, l'article indique que l'intervention de Jean-Claude Desseigne aurait eu le pouvoir de faire changer notre vote. NON ! Les élus de • Tassin Ensemble • n'ont pas changé d'avis.

En effet, Gabriel Laheurte était intervenu au nom du groupe pour dire que nous ne voterions pas ce Compte Administratif, ce qui ne signifiait nullement un vote • contre •, mais seulement une abstention.

Par ailleurs, l'article précité ne fait que mentionner la motion proposée par le groupe • Tassin Ensemble • et refusée par le Maire.

Voici le texte de cette motion que • le Progrès • n'a pas daigné publier :

• Le Conseil Municipal de Tassin la Demi-Lune, réunit en séance publique le 28 juin 1999 :

• prend acte de l'annonce publique de la prochaine réalisation d'une première tranche du T.O.P. située sur la commune,

• exige que ces travaux soient engagés de façon concomitante avec ceux du Contournement Ouest de Lyon,

• exige qu'avant le lancement de cette opération soit décidée et entérinée la suite du tracé sud de ce T.O.P.,

• exige que soit maintenue sur la tranchée couverte du Valvert une voirie, faisant une large place aux piétons et aux cyclistes, pour la desserte, même à vitesse réduite, de Tassin la Demi-Lune. •

Pourquoi cette motion ?

Parce que, courant mai, diverses déclarations d'élus de la COURLY et du Conseil Général ont relancé le projet du T.O.P. et notamment du tronçon tassilunois (carrefour de l'Europe/Etoile d'Alai). Des décisions sur ce sujet doivent être prises pendant l'été.

Il nous a semblé important qu'un débat public soit ouvert. Le Maire, en n'acceptant pas l'inscription de cette motion à l'ordre du jour du Conseil, a montré son refus d'associer les élus aux décisions.

Nous estimons, comme nous l'avions déclaré dans notre plate-forme électorale des municipales, que les Tassilunois ne doivent pas supporter dans leur vie quotidienne les conséquences des décisions concernant les grandes infrastructures routières créées pour le trafic de transit : le projet actuel implique en effet toute circulation automobile en surface du Valvert, ce qui entraînerait la nécessité d'emprunter soit le souterrain (payant ?), soit l'avenue de la République.

Les élus de la liste « TASSIN ENSEMBLE »

Danièle Bosoni, Jean Colin, Francis Gros, Gabriel Laheurte

Groupe Tassin Ensemble

"Les communes ont été le premier laboratoire de la démocratie, elles doivent le rester."

Cambetta

Et si nous parlions de la démocratie locale ?

Lors du dernier Conseil Municipal du 28 avril 1997 le public, alléché par le menu, était plus nombreux qu'à l'ordinaire : on allait enfin prendre une décision sur la restructuration du centre qui avait fait couler tant d'encre et tant de salive depuis tant d'années.

Sa déception fut grande ! le débat n'était pas au rendez-vous.

Les trois projets ont fait l'objet de nombreuses présentations et réunions. Tous les arguments y ont été largement exprimés.

D'autre part, au cours des réunions du comité consultatif et de la commission d'urbanisme, une large majorité s'est dégagée pour le projet - A -, en accord avec le choix majoritaire exprimé par les Tassilunois dans le cahier de concertation.

De ce fait, les conseillers municipaux n'ont pas cru bon de reprendre le débat.

Il en est ainsi pour la plupart des dossiers examinés par le Conseil Municipal ; le travail fait en commissions transforme souvent le Conseil Municipal en chambre d'enregistrement des avis déjà émis par les commissaires.

La rubrique - Libre Expression - du magazine municipal n'autorise que les groupes siégeant au Conseil Municipal à exprimer leur point de vue.

Or il existe d'autres courants de pensée suffisamment représentatifs puisqu'ils peuvent présenter une liste aux élections municipales. N'ayant pas d'élus, ils ne peuvent s'exprimer dans ces colonnes.

Compte tenu de leur représentativité, nous proposons de leur donner un droit d'expression selon des modalités à définir.

Nous souhaitons que s'ouvre une réflexion sur une meilleure information de nos concitoyens qui leur permettrait une participation plus active à la vie de la commune.

**Danièle BOSONI, Jean COLIN,
Francis CROS, Gabriel LAHEURTE.**

Groupe Tassin Ensemble

"Les communes ont été le premier laboratoire de la Démocratie, elles doivent le rester."

Cambetta

Cessons de gémir...

De conseil municipal en conseil municipal, le Maire et ses adjoints se plaignent,

qui de la circulation,

qui de la diminution des ressources,

qui de la réforme de la Taxe Professionnelle,

qui du manque de terrains disponibles,

qui de l'obstruction de l'Etat et des collectivités.

Et si, au lieu de nous lamenter, nous prenions notre destin en main ?

Nul ne conteste les nuisances et les contraintes induites par la circulation routière. Mais ce peut être aussi un atout. Certaines entreprises apprécient la situation de Tassin la Demi-Lune au coeur d'un réseau routier et ferroviaire dense. Sachons les attirer ou les retenir. L'exemple d'une compagnie d'assurances désirant installer un siège régional à Tassin la Demi-Lune, manquant d'interlocuteur à la Mairie et s'installant sur une commune voisine, est à cet égard significatif.

Il est grand temps de faire réaliser une brochure de promotion destinée à favoriser le rayonnement externe de la commune. Nous ne manquons pas d'atouts. Sachons les mettre en valeur.

Le recensement des terrains et des locaux disponibles que nous réclamons depuis longtemps vient d'être annoncé très solennellement par Monsieur Desseigne. Outre que cette réalisation a 10 ans de retard, est-il normal qu'elle se réalise seulement avec l'association des entreprises et sans que tous les élus concernés y soient associés ?

Certains rendez-vous ont été manqué : l'implantation de logements au lieu d'activités professionnelles sur un terrain bordant la voie ferrée, alors que cette dernière verra prochainement réactiver son trafic marchandises, ne paraît pas opportun.

L'adjoint chargé du développement économique insiste sur l'inscription de réserves foncières et leur nécessaire desserte par des voies appropriées. Mais simultanément le maire s'insurge publiquement contre toute évolution du réseau routier et l'établissement d'un plan général de circulation.

Messieurs, accordez vos violons !

Depuis quelques semaines, on voit fleurir des motions, des déclarations d'intentions, voire même des exigences à l'égard des autres collectivités. Après quatre ans d'immobilisme, ne serait-ce point les prémices de la prochaine campagne des municipales ?

Qu'en sera-t-il ensuite ?

Les élus de la liste « TASSIN ENSEMBLE »

Danièle Bosoni, Jean Colin, Francis Gros, Gabriel Laheurte

Groupe Tassin Ensemble

"Les communes ont été le premier laboratoire de la Démocratie, elles doivent le rester."

Cambetta

Printemps 2001, prochaines élections municipales ... la campagne électorale de la majorité municipale est lancée, semble-t-il : le thème retenu pour le présent numéro du magazine municipal sur les « grands projets » communaux en est la preuve.

Mais comment sont prises les décisions ?

Prenons deux exemples :

1 - la Restructuration du Centre Ville :

Le Comité Consultatif, la Commission d'Urbanisme, le Conseil Municipal et la Population consultée sur le sujet ont tous été d'accord sur un projet, dont l'un des éléments majeurs était un parc souterrain de stationnement. On a annoncé un beau jour l'abandon de ce parc pour des raisons financières, ce qui a entraîné de nombreuses protestations, dont les nôtres.

Puis, subrepticement, ce parking est réapparu comme par enchantement !...

Et tout dernièrement on présente à la Commission d'Urbanisme une importante modification du projet au niveau de l'aménagement de la place Pérégut.

Enfin, pour couronner le tout, une réunion du Comité Consultatif et des Conseillers Municipaux est convoquée, non pour débattre de ces importantes modifications, mais pour « présentation et approbation du projet modifié » (sic !)

2 - Le giratoire du Carrefour de la Libération (5 chemins) :

Quelle concertation en dehors de la très officielle enquête publique ? Aucun débat sérieux n'a eu lieu à TASSIN la Demi-Lune, malgré de nombreuses prises de position :

- Pourquoi 2 voies à chacune des 5 entrées sur le giratoire ?
- Pourquoi une seule voie à chacune des 5 sorties du giratoire ?
- Pourquoi pas de feux tricolores ? (éventualité de feux clignotants, inefficaces)
- Pourquoi prétendre « fluidifier » le trafic automobile, alors que des voies « en aval » de ce carrefour sont déjà bloquées aux heures d'affluence ?
- Comment prétendre assurer la sécurité des piétons aux traversées de ces 5 voies très (trop ?) larges, sans feux ?

On peut se demander pourquoi rien n'a été fait pour assurer un débat public, tant par la Municipalité que par le Conseil Général !!! Il est peut-être encore temps, malgré la Déclaration d'Utilité Publique.

Voilà comment nos édiles conçoivent la concertation !!!

En sera-t-il de même pour le TOP (Tronçon Ouest du Périphérique) ? Sur ce point, nous rappelons notre position :

- OUI au TOP enterré sur le territoire communal ;
- NON au Péage, tout au moins pour les voies se substituant à des voies gratuites existantes ;
- Utilisation de la surface du souterrain du Valvert pour des voies d'intérêt local (de « Botanic » à « Habitat », pour les piétons, pour les cyclistes et aussi « à vitesse réduite » pour les voitures - 30 km/h par ex-)

Les Tassinlois auront-ils véritablement leur mot à dire sur ces importantes questions ?

Comment y croire encore ?

Les élus de la liste « TASSIN ENSEMBLE »

Danièle Bosoni, Jean Colin, Gabriel Laheurte, Francis Gros

Front National

Petits commerces et restructuration du centre

• Cette moyenne surface est un appel aux chalandis. C'est ce qu'affirmait un élu de la majorité au Conseil Municipal de Tassin. En l'espèce, il s'agit de la moyenne surface qui verra le jour dans le centre de Tassin, une de plus... Il est vrai que dans le secteur de Tassin les moyennes et grandes surfaces sont largement absentes.

Vos serveurs ne sont pas d'accord sur cette décision économique qui a été votée à la majorité lors du dernier Conseil Municipal. A notre avis, cette mesure tassinnoise va accélérer la désertification du petit commerce local, cela est tout à fait en harmonie avec demeurant, avec une récente mesure de notre Gouvernement qui a décidé de suspendre le gel de construction des grandes surfaces, et d'abaisser à 500 m² au lieu de 1000 m² la taille des magasins soumis à autorisation d'ouverture.

La logique socialiste rejoint l'ultra capitalisme : sur les 32 plus grandes fortunes, 7 sont issues de la grande distribution (dont 5 dans les 10 premières), voir • Challenge • juillet-août 1998 page 102.

Les Français ont la mémoire courte, nous allons donc vous rappeler le combat solitaire et courageux d'un Tassinnois contre l'agrandissement de Carrefour Ecully. Cet article relativement long sera poursuivi dans le prochain numéro, il vous donnera une idée de la démocratie et peut être du devenir de Tassin, car rien ne nous interdit de tirer avantage du vécu dans notre commune voisine.

Le Progrès 04/11/91 : • extension de • Carrefour •, 175 voix pour et 187 contre. Les personnes qui sont d'accord ne fournissent guère d'arguments, en revanche les opposants craignent le plus, dans l'ordre : les difficultés de circulation accrues, l'atrophie du commerce local, l'augmentation des nuisances, la détérioration du cadre de vie, le déclin du village et l'accroissement du bruit •.

Procès verbal de la réunion du 21/06/90 de la Commission Nationale d'Equipeement Commercial concernant l'examen du recours n°3218 (extension du Centre Commercial Carrefour à Ecully) : • audition de Madame DENI, maire adjoint d'Ecully, Messieurs GENY, représentant la société CARREFOUR FRANCE et SERAPHIN, directeur de l'hypermarché. Madame DENI fait part de l'avis très favorable de la municipalité d'Ecully à ce projet. Il est très étroitement lié à un réaménagement urbain comportant la création d'une voie nouvelle qui passera sur les terrains appartenant au centre commercial et desservira, depuis l'échangeur autoroutier, la zone d'enseignement et de recherche implantée dans la commune... Consultée, la commission émet un avis favorable au projet •.

Apparement en contradiction avec les Bulletins officiels de la COURLY de 12/93 et 01/94 : • n°93-4821-Voie- Finances et Administration Générale- Ecully- Acquisition d'une parcelle située chemin Jean-Marie Viannay et appartenant à la société RIC Lotissements- Département de l'action forcée... L'acquisition, par la Communauté Urbaine de Lyon, d'une parcelle de terrain située en bordure ouest du chemin J-M. Viannay à Ecully et à détacher de la propriété appartenant à la société RIC Lotissements. Cette parcelle qui couvre une superficie de 3152 mètres carrés est nécessaire à la création de la voie nouvelle 50, entre les chemins du Pétrolier et J-M. Viannay. Aux termes du compromis qui en est présenté, ladite société céderait la parcelle en cause au prix de 945 000 Francs •.

Questions aux contribuables de la COURLY dont nous faisons partie : qui paye? A qui? Qui paye quoi? Pour qui? C'est la transparence totale.

Depuis lors le chiffre d'affaires des petits commerçants de l'ouest n'a cessé de régresser de manière constante et régulière, sauf quelques exceptions, parmi elles, les entreprises situées dans les galeries marchandes des grandes surfaces, quasiment réservées aux franchises nationales. Ainsi nous ne partageons pas l'opinion de notre collègue qui déclarait : • deux ou trois commerces qui ont décroché récemment - il y en a bien plus de trois, et cela n'est pas récent.

A suivre...

Front National

Petits commerces et restructuration du centre

Le présent article est la suite de celui paru en septembre 1998 dans le présent magazine. Il vous rappelait les conséquences pour le petit commerce, du développement de la grande distribution, qui comme on le sait aujourd'hui, souhaite étendre son empire économique sur les petites et moyennes surfaces afin de conforter sa position de monopole.

Le commerce n'est pas le seul en cause, les grandes surfaces comme Carrefour continuent leur expansion tout autant dans des activités jusque là réservées à l'artisanat, voir sur ce point la structure - relais multiservice - implantée dans la galerie marchande du Pérolier, Le Progrès 10/07/1998 :

« ... Une menace pour le commerce local. Le relais serait-il une réelle menace pour l'équilibre du secteur artisanal de l'Ouest lyonnais ? Oui, car il bénéficie des 15 à 20 000 personnes qui fréquentent quotidiennement ce lieu. Ce n'est donc pas innocent en matière commerciale, et cela peut contribuer aux situations critiques dans lesquelles se trouvent certains artisans du secteur confrontés à une concurrence anormale. »

Pour revenir à nos projets purement Tassinois dans le cadre de la restructuration du centre, vous avez pu lire dans Le Progrès du 18/08/1998 : « Au vu du principe d'une moyenne surface alimentaire (800 m²) qui serve de locomotive, a été retenu. Cependant, il ne devrait pas être question de l'implantation d'un hard discount ou d'une enseigne. A son couloir immédiat devrait posséder s'installer une enseigne qualitative sur environ 1 200 m². »

Le lecteur ne manquera pas de relever la différence évidente entre le terme enseigne et enseigne qualitative, le message a certainement été compris par tous. S'agit d'enseignes comme Gastronoma, Darty, Boulanger, Tati d'autres plus petites peuvent s'implanter. Au demeurant, les enseignes et les points de vente se revendent, rien n'est définitif. Il serait bon de se rappeler l'évolution des chiffres d'affaires de certains commerçants de l'Ouest Lyonnais, liés à l'agrandissement de l'hypermarché carrefour Ecully : « Le chiffre d'affaires du commerce traditionnel d'Ecully est estimé à 123 millions de francs. La moyenne par commerce est d'environ 1,5 millions de francs. L'évolution du chiffre d'affaires déclaré par les commerçants montre une tendance à la baisse par rapport aux années antérieures » comme le montre le tableau suivant :

	90/91	94/95
CA en baisse	55	16
CA stable	2	20
CA stable	4	12
Non réponse	18	11

Cette évolution à la baisse est forcément associée par les commerçants aux changements intervenus dans la structure du centre commercial Grand Ouest.

Plus de 60% des commerçants du village se déclarent pessimistes ou très pessimistes sur l'avenir du commerce d'Ecully. - Etudes ARSH Marketing de février 1997.

Certains commerces voisins comme Oullins en ont été aujourd'hui des conséquences évidentes. Le Progrès du 02/11/1998 et du 05/11/1998 : « Le commerce à Oullins ce n'est pas seulement la Grande Rue. Nous apportons aujourd'hui un éclairage sur le boulevard Emile Zola avec Marco et Danièle GOY qui quitteront l'an prochain un quartier - qui n'est plus ce qu'il était - selon le couple de commerçants, Intermarché notamment a contribué à faire mourir leur rue au pointant très commerçante et chaleureuse. »

La grande distribution montrée du doigt sur les 60% du chiffre d'affaires du commerce Oullinois réalisé en alimentaire, 37% le sont par Intermarché. Le diagnostic réalisé par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon sur le commerce Oullinois met en exergue un élément important : à savoir que sur les 60% de chiffre d'affaires réalisés en alimentaire sur la commune, 37% le sont par Intermarché. Implanté depuis un

quinzantaine d'années, à la limite de Sainte Foy les Lyon, dans le prolongement du Boulevard Emile Zola, Intermarché a incontestablement fait du tort aux petits commerces. »

Il serait sans doute utile que les décideurs réfléchissent à deux fois avant de concrétiser définitivement ces projets de la restructuration du centre de Tassin, car si certains considèrent comme des locomotives les implantations projetées, ils oublient que les wagons risquent d'en faire la fois comme cela a été maintes et maintes fois démontré. L'information exacte maintenant donnée il appartient aux décideurs et aux premiers intéressés de prendre leurs responsabilités. On ne

presume de l'évolution économique, il n'y aura bientôt plus dans 20 ans, et nous exagérons peut-être, qu'une seule société de distribution des eaux, qu'une seule compagnie d'assurances, ou seule banque, une seule société de distribution alimentaire, il ne restera plus qu'à les laisser et à ce moment là beaucoup regretteront la liberté de choix des temps passés. Ceux qui se préoccuperont aujourd'hui comme les tenants de la liberté, vous préparent le totalitarisme économique des multinationales dans un mondialisme bien pensant et politiquement correct.

Front National

Tronçon Ouest du Périphérique

Lorsque paraîtra cet article, les Français se seront prononcés entre une voie définitivement mondialiste ou une autre qui entend respecter l'identité et la souveraineté de notre peuple.

Les jeux sont faits, inutile de remuer le couteau dans la plaie, l'essentiel étant que les hommes et les femmes élus soient des gens respectables et que l'ensemble des opinions puissent valablement être représentées sans exclusion aucune.

Nous allons aborder un sujet qui concerne particulièrement les habitants de l'Ouest lyonnais, nous voulons parler du TOP, projet ancien sur lequel il n'est pas inutile de rappeler les prises de position des décideurs au cours de ces dernières années. Morceaux choisis:

Figaro du 26/03/1991

• Les socialistes de leur côté ont adopté une attitude nettement plus consensuelle. Bernard Rivalta leur chef de file, appréciant la méthode de lancement de ce dossier. *La mise en place des études et de ce périmètre vont dans le sens de la démocratie. C'est un dossier qui nous semble bien parti.* Il prend cependant le parti de l'Etat mise en cause sur le plan financier *Dans le budget de l'Etat la priorité va à la réalisation du CD 300.* Le Maire de Villeurbanne, Gilbert CHABROUX, s'est réjoui de son côté que ce boulevard urbain concerne pour une fois l'ouest de l'agglomération: *Je rêve d'une agglomération où il passerait autant de voitures à l'est qu'à l'ouest.*

Lyon Figaro du 17/03/1992

• *D'autant que le leader des Verts du Rhône ne cache pas qu'il faut profiter de la semaine magique qui précède les élections celles où les élus se réveillent et écoutent les gens.*

Cette réaction intervient après l'adoption au cours de la dernière session du Parlement, d'un amendement qui stipule qu' «à titre exceptionnel et temporaire une redevance pour l'usage de la route express nouvelle complètera, à l'Ouest, le boulevard périphérique de l'agglomération lyonnaise. Cet amendement a pour effet de rompre l'égalité des citoyens devant les charges publiques, affirme Etienne Tête. Et de s'étonner que ce soit un socialiste du Nord qui ait décidé de prendre une telle initiative. Pour lui pas de doute, l'opération est due à des tractations de couloirs entre les socialistes et Michel Noir ».

Lyon Matin du 25/09/1992

• Il (le Maire de Francheville) rappelle que tous les votes, tous les écrits émanant de la municipalité depuis 1989 établissent son opposition résolue au tracé de base. Il rappelle son action dans toutes les instances: Courly, réunions de maires, conseil général, « par l'intermédiaire de Georges Perret qui intervient en concertation totale avec nous sur ce dossier ».

Le Progrès du 26/09/1992

• La FAPPO, le Collectif du Val de Saône et la CFDT du Rhône (transport) disaient une nouvelle fois « non » au périphérique « oui » aux transports en commun. Ils s'en prenaient à Michel Noir accusé de *dire à Paris ce qu'il ne fait pas à Lyon. Avec la complicité du gouvernement il engage les travaux du périphérique Nord, persiste dans le projet de celui de l'ouest malgré les oppositions des habitants et de certaines municipalités* .

L'espace réservé pour cet éditorial étant forcément limité, nous essayerons de le terminer lors du prochain numéro où nous ne manquerons pas de vous rappeler la position de notre mouvement sur le sujet dont il s'agit.

Front National

T.O.P. FIN

Nous avons fait le point, dans les deux précédents articles, de ce projet grandiose et coûteux qui sera payé par les Lyonnais en tant que usagers et contribuables. Les habitants de l'Ouest Lyonnais doivent être parfaitement informés de toutes les décisions qui ont été prises et qui ont abouti à la décision du Conseil Général lors de la présentation du dossier le 11-04-97. Projet qui manifestement était contesté par un certain nombre d'élus.

Le Progrès du 23/12/1996 : - René LAMBERT tiendrait-il un double langage ? L'un en tant que maire, l'autre en tant que vice-président de la COURLY ? C'est ce qu'a tenté de démontrer Olivier Malsh, tête d'opposition.

Le Progrès du 25/02/1997 : - Pouvez-vous nous rappeler votre position sur ce dossier ? - Ma position exprimée depuis 1989, comme depuis 83, n'a jamais varié. Je l'ai précisée au conseil municipal et à la Courly dans tous mes votes. Un vote a été effectué au SEPAL en 89 (organisme qui prépare le schéma d'urbanisme). J'ai voté contre. Le 3 avril 90 le schéma directeur où apparaît le TOP est proposé. J'ai voté contre. Le SDAU a été par la suite annulé et un nouveau schéma directeur a demandé un vote. J'ai revoté contre. Si le RPR veut laisser penser que le maire de Francheville a deux langages, il se trompe. J'ai toujours voté dans le même sens. Je vote contre. Il n'y a pas d'ambiguïté.

Cependant, il est indéniable que M. LAMBERT a voté le plan de mandat de M. BARRE à la Courly qui prévoyait ce projet périphérique.

Le Progrès du 04/03/1997 : - Michel TERROT, député-maire d'Oullins et des élus de Pierre-Bénite ont rencontré le ministre de l'Environnement à propos du Tronçon Ouest du Périphérique. Comme Lepage leur a donné de bonnes idées ? - Il s'agit de l'application de la directive européenne SEVESO 2.

Il serait bon de savoir ce que l'actuel député de la douzième circonscription a entrepris sur ce point, compte tenu des directives du conseil n°385537 de la CEE du 27/06/1985, modifiée par la directive du 03/03/1997 ?

Dans le cadre des débats qui ont lieu au conseil général sur ce sujet, notamment le 27-01-1997, on peut lire, Monsieur PERRET : - Dans ce rapport, il nous est rappelé l'engagement formel du ministre de l'équipement, Monsieur Bernard Pons, lors d'une récente visite, de la volonté de l'Etat pour l'étude et la réalisation du grand contournement ouest reliant Anse à Vienne.

Les travaux de cet équipement devront impérativement être réalisés **simultanément avec le TOP**, afin de garantir la séparation du trafic de transit du trafic local urbain. Ces réserves étant faites, je voterai favorablement, Monsieur le Président, la poursuite des études sur la base de ce tracé court et fortement enterré, dans le cadre du périmètre restreint proposé.

Rappelons que Monsieur PERRET estimait

Progrès du 01/07/1992 : - Monsieur PERRET a souligné l'absence de stratégie de développement, dans les études réalisées, concernant les transports en commun. Il a également lancé la proposition d'une consultation de la population par voie référendaire.

Que valent aujourd'hui les promesses de Monsieur Bernard Pons. C'est sans doute le seul vrai problème, qui rencontre rappelés-le un certain nombre d'opposants, notamment dans les Coteaux du Lyonnais. Si ce projet devait être réalisé (voir Le Tout Lyon du 25.26. 27 février 1997) il ne ferait que capter **une circulation européenne de plus en plus importante** car une chose est certaine, plus l'on crée d'infrastructure plus on augmente la circulation.

Sachant que cette augmentation de trafic sera financée en priorité par le contribuable de la Courly, au détriment de sa qualité de vie, pourquoi ne pas demander à nos décideurs de faire subventionner ces travaux pharaoniques déjà montés du doigt par la chambre générale des comptes (Progrès du 28-01-1997), par des fonds européens, mais il serait sans doute plus raisonnable de restreindre l'accès au territoire français aux poids lourds de plus de 28 Tonnes afin de faciliter leur embarquement sur des trains, c'est cette solution qui a été adoptée par la Suisse, qui il est vrai ne fait pas partie de l'Europe de Maastricht.

Mais il n'y a pas que de mauvaises nouvelles, nous apprenons sur La Tribune des marchés que depuis le début de l'année, l'action Eiffage avait gagné 48,8 %.

Et meilleurs vœux pour 1998.

Front National

L'évolution de l'insécurité

Entre Oullins et la Duchère, lieux où les véhicules automobiles ont une propension à se transformer spontanément en substance ignée. Tassin n'est pas épargné par l'insécurité - le Progrès 19/09/1997 - Trois réseaux de drogue démantelés à Tassin A l'issue de plusieurs mois d'enquête, les gendarmes de Tassin la Demi-Lune ont interpellé dix-huit personnes impliquées dans trois réseaux de vente de cannabis. Un commerce qui s'exerçait jusque dans l'enceinte de certains établissements scolaires de l'agglomération - Le Progrès 12/01/1998 - Les gendarmes ouvrent le feu à Tassin la Demi-Lune. Les gendarmes ont tiré en direction d'un jeune homme qui, au volant d'un véhicule volé, a tenté de les renverser avant de prendre la fuite, dans la nuit de samedi à dimanche. Son complice, interpellé, a été placé en garde à vue - Le Progrès 13/01/1998 - Tassin la Demi-Lune - l'adolescent présenté au page. Au terme d'une prolongation de garde à vue, l'adolescent, interpellé dans la nuit de samedi à dimanche par les gendarmes, a été défilé devant le parquet de Lyon. Les effractions et les vols dans les garages de deux résidences situées sur l'avenue Charles de Gaulle lui sont reprochés. Son âge, 15 ans, implique qu'il sera remis en liberté au terme de son audition par le Juge des enfants -

Il ne s'agit là que de quelques exemples d'une évolution qui nous attend et qui ne pourra que s'amplifier dans un système où les maîtres sont désarmés face à cette aggravation, voir le Figaro du 18/11/1997, où il est certes difficile de les aider en privant de certains moyens les polices municipales, ou en interdisant aux maîtres de prendre des arrêtés de - couvrir feux -

La délinquance elle, ne désarme pas. Le Tout Lyon du 16 au 19/01/1998 - La délinquance est un phénomène urbain comme le traduit la répartition inégale du poids de la délinquance sur les trois départements du ressort de la Cour d'Appel. Par rapport à la moyenne nationale de 61/1000 (nombre de délinquants pour 1000 habitants), le Rhône avec ses 81/1000 supporte le poids du Grand Lyon, tandis que l'Ain rural reste à 57/1000. La Loire, avec le contraste du rural et de l'agglomération néo-planoise arrive à 51/1000. Dans le Rhône, 108.000 faits ont été constatés par les services de police et de gendarmerie (vols, infractions économiques et financières, crimes et délits contre les personnes, autres infractions), soit une augmentation globale des faits délictueux de 2,3% par rapport à 1996. L'implication des mineurs dans la délinquance progresse nettement : de 16% en 1995, à 21% en 1996 jusqu'à 26% en 1997 - Cette évolution intervient dans tous les cas de figure, s'inquiétant le procureur général, des petites atteintes aux biens, aux violences plus graves - A rapprocher de la forte augmentation du nombre d'incendies de véhicules : 770 l'an dernier à 982 cette année (soit + 27,5%) Si le nombre total de vols (72846) est en faible évolution par rapport à 1996 (+ 2,3%), ce qui est préoccupant c'est la proportion de plus en plus importante de vols à main armée et des vols avec violences, et là aussi s'affirme l'opposition zones urbaines - zones rurales : si dans le Rhône les vols à main armée augmentent de + 12,5% et les vols avec violences de 20,5%, dans les zones du ressort, les gendarmeries enregistrent une baisse, respectivement de -3,3% et 9,45%. Augmentation très nette également dans le Rhône, des infractions liées à la législation sur les stupéfiants : + 14%. Dans ce domaine, les trafics de drogue constatés ont fait un bond de 155%. En matière de moeurs, 1997 a connu une augmentation de 5% -

Dans ce contexte entre - répression ou prévention, le est la valse hésitation - le Progrès 6/01/1998

Et fort heureusement, nos ministres signent des contrats de sécurité qui, nous en sommes certains, vont régler tous les problèmes, le Figaro 10/01/1998. Mais n'est il pas bon de commencer à régler certaines situations en évitant l'exemple. La Gazette du Palais 16-17/12/1994 - Aggravation de la criminalité. Une enquête du magazine Télérama, rapporte une autre revue, aurait établi qu'en une semaine la télévision aurait montré : 966 explosions, 943 bagarres, 542 scènes de drogue et 22 scènes de viol -

Chers concitoyens soyez sur vos gardes, nous n'avons pas encore touché le fond.

A. GUEFFIER, A. CHEVALIER

Front National

Consternantes utopies

En présentant le projet de baisse des charges sociales pour les salaires inférieurs à 12000 Frs. l'Equipe Gouvernementale reconnaît deux vérités ? La première que les charges sur salaires sont bien trop lourdes et freinent l'embauche : que les entreprises ne pourront pas rester compétitives sur le marché Européen et mondial, si elle ne sont pas soulagées.

- A ce projet de réforme bien fragile et peu consistant, vient s'ajouter la réduction générale du temps de travail, qui n'apportera, sûrement pas une diminution du coût du travail en France...alors que, présentement, il s'avère plus élevé que dans la plupart des Pays Européens !.

- Plus les coûts de nos fabrications et de notre travail seront chers, plus les emplois quitteront la France !. Tout surcoût supplémentaire remettra en cause, les niveaux d'activités industrielles, et ce, bien entendu, au profit des Entreprises hors de France !.

- **L'économie Française est soumise à un étatisme omniprésent et, à une fiscalité ubuesque !.** Il serait grand temps de procéder à une véritable **Refondation de l'Etat** - et à déterminer qu'elles doivent être les missions fondamentales, positives, et utiles qu'un Etat moderne, doit assumer.

- Des expériences étrangères montrent que tous les Pays, qui ont trouvé une croissance durable et résorbé le chômage, ont toujours procédé, au préalable, à cette **Refondation** - Exemples - Pays-Bas, Nouvelle Zélande, Royaume-Uni, Etat-Unis, etc.

- Si les dépenses publiques Françaises étaient gérées comme celles de l'Allemagne, la dépense serait plus basse de 500 milliards de francs !. Si, elles étaient gérées comme celles de l'Italie, nos administrations dépenseraient 685 milliards de moins !. Si, elles étaient gérées comme celles du Royaume-Unis, l'économie serait de 1050 milliards... et de 1680 milliards, si elles étaient comme celles des Etat-Unis (déclaration de Monsieur Jean Arthuis, ex-ministre Français de l'Economie et des Finances).

La Dépense Publique est en France très mal contrôlée !. Il n'existe aucune évaluation de l'utilité, de l'efficacité, de la productivité, et de la qualité des Dépenses Publiques ? ? ? La question **Combien ça coûte ?** est en France pratiquement **tabou** !. Pour éviter toute réforme, le **Gouvernement**, entretient **l'opacité**. Cela arrange tout le monde - les **Corporatismes Internes** - le **Syndicalisme** - en place... les **Politiques** - qui cherchent, face aux échéances électorales, à préserver leur image, et bien évidemment leur situation !. Et pourtant, l'exemple de certains de nos voisins prouve, que la **Réduction des Dépenses** - n'est pas un effort insurmontable ? ! - Malheureusement dans notre PAYS, on se contente de **s'autoadministrer** - de **s'autocongratuler** - sans se préoccuper des conséquences désastreuses de nos utopies, de nos rêves, pour l'avenir de nos JEUNES ? !.

Depuis 1991, l'augmentation des prélèvements, ajoutée à la croissance de la Dette Publique a atteint près de 3000 milliards de Francs... parallèlement pour la même période le PIB marchand, c'est à dire l'activité économique réelle de la France, n'a progressé que d'environ 1000 milliards ? ? **Les Dépenses et Prélèvements asphyxient l'Economie, réduisent les potentialités de Développement, freinent la Croissance !** Il est donc urgent, et en toute priorité de repenser avec **réalisme** l'organisation économique de l'Etat Français !. Réformer comme en Suisse la Fonction Publique - Réformer la Protection Sociale comme au Pays-Bas. Réformer la Fiscalité, ainsi que l'Administration comme aux Etat-Unis.

Dans une récente chronique, Monsieur **A. Amouroux**, journaliste, écrivain, dont on connaît la sagesse et le bon sens : fait état d'un graphique publié dans le journal **Libération** - et ayant trait à l'emploi des JEUNES de 15 à 25 ans. Pour la France, le chiffre est de 20,1 %, pour le Danemark 68,2 %, pour l'Allemagne 46,9 %, pour les Etat-Unis 58 %, pour le Portugal 61 % ? ?

Cette constatation est lamentable, et confirme, si cela est nécessaire **le manque total de réalisme dans la Gestion économique de ces dernières années**, au cours desquelles, bien évidemment, a prénié le principe marxiste de l'étatisation ? ?

Résultat = **subventions** fabuleuses en tout genre, **laxisme** lamentable au sein des Administrations de l'Etat ? ?

Désétatiser intégralement est un impératif urgent pour le salut de l'Economie Française, et une nécessité, pour que notre PAYS, puisse au sein de l'EUROPE, maintenir sa place... Et toute sa place ! !

André Gueffier.

Front National

« LE BON SENS A BEAU COURIR LES RUES, PERSONNE LUI COURT APRÈS »

Il est fort probable que vous n'avez pas souvenir d'un article paru dans le magazine n° 8 de septembre 1994 ? Intitulé : ÉDUCATION DE NOS JEUNES - son objectif était d'attirer votre attention sur le mal patent et criant de notre ÉDUCATION dite NATIONALE ... et sur la nécessité de sa REVALORISATION - par des réformes profondes ! Et ce, pour qu'elle soit débarrassée des modes et fantasmes que nos Politiciens lui ont imposés au cours des toutes dernières décennies !

Nous rappelons ce que Madame Jacqueline de ROMILLY, écrivait dans son livre : L'ENSEIGNEMENT en DETRESSE : « longtemps entouré d'autorité, de règles, de notes, et de rites l'enseignement a soudain évolué vers plus de liberté (sic)... ON a voulu laisser les enfants s'épanouir...inventer...se distraire...choisir...etc. Partant de ce principe on est vite tombée dans l'excès!...la liberté risque toujours de conduire au laxisme! »

Ses craintes si bien définies, étaient les nôtres... et nos prévisions, que certains clamaient pessimistes - se sont hélas durement matérialisées. L'année 1998 s'est achevée sur le constat catastrophique, que notre ÉDUCATION NATIONALE - est, non seulement, un grand gâchis; mais la source d'une délinquance, qui se manifeste de plus en plus dans : l'incivisme, l'impolitesse, l'incorrection, les actes de violence et d'agression!...

Les salles de classes (certaines, pas toutes heureusement) sont aujourd'hui autant de laboratoires de la délinquance juvénile, et où les Enseignants sont livrés à - la loi des Jeunes ?...

La Presse nous a informé du bilan de la « voyoucratie »...Il est bon d'en rappeler quelques chiffres - 26 000 cas de violences urbaines...contre 10 000 en 1997?... 8 000 voitures incendiées, et ne sont point répertoriés tous les incidents mineurs qui quotidiennement se produisent entre « jeunes » et adultes. De tels excès, de tels faits étaient **impensables, inimaginables** il y a quelques années!!! Alors quel est le mal qui nous ronge? Quel est le virus? **sinon le laxisme, et l'utopie!...**

PLATON le philosophe Grec, qui au 3^{ème} siècle de notre ère s'est voulu repenser les problèmes politiques de la Société, a écrit quelques lignes que nous ferions bien de méditer : « Lorsque les Pères s'habituent à laisser faire les enfants...lorsque les Maîtres tremblent devant les élèves et préfèrent les flatter...lorsque les jeunes méprisent les lois, parce qu'ils ne reconnaissent plus l'autorité de personne, au dessus d'eux... alors c'est le début de la tyrannie! »

La FRANCE d'aujourd'hui ne peut que constater, hélas, la carence de notre Education Nationale qui engendre : une école par trop permissive, une Justice par trop laxiste... Une ignorance de plus en plus grande de l'Histoire de notre Peuple, **ce qui conduit à une répétitivité des erreurs passées...** Un aveuglement devant les risques de déséquilibre d'une société accueillant à « bras ouvert » et sans limite une immigration galopante, et qui, dans sa majorité est peu favorable à une intégration réelle!

Ajoutons à cela, une philosophie, une morale qui se veulent de plus en plus dégradantes et agressives au niveau de la famille (PACS), de la Société, de la Musique, du Spectacle, des Ecrits etc etc...le tout orchestré par RADIO, TÉLÉVISION, PRESSE

Vient de paraître à Londres, un livre dont l'auteur est ANGLAIS, mais qui a vécu une trentaine d'années en France. Son titre **mérite attention et méditation** il s'intitule : **AU BORD du GOUFFRE, le problème FRANÇAIS** - Le présent article n'a point voulu traiter de problèmes propres à notre commune et son environnement. Précédemment nous l'avons fait, mais en ce jour nous considérons nécessaire de jeter un regard sur le Présent et l'Avenir de notre NATION!

Objectif Tassin La Demi-Lune

A propos de la restructuration du centre

Le choix a donc été fait entre les trois projets, A, B et C soumis à l'examen des citoyens et des élus de la commune.

A la séance du Conseil Municipal du 28 avril dernier, c'est le projet A qui a été retenu, confirmant les avis du Comité de Pilotage, de la Commission d'Urbanisme et d'une majorité des habitants de la Commune qui se sont sentis concernés. La décision définitive d'ensemble appartient maintenant à la Courly.

De l'avis général ce projet est celui qui répond le mieux au cahier des charges avec un maximum d'aération, de convivialité et un minimum de destructions : mails (LORAS et CHEMIN VERT) parkings souterrains, remodelage de la place PERAGUT, extension du marché forain, voies piétonnières, effort de regroupement des Services Publics, couronne de circulation entre l'avenue de LAUTERBOURG et la Gare SNCF par le prolongement vers l'est et vers le nord de l'avenue Georges CLEMENCEAU, à travers des espaces relativement accessibles.

Mais ce projet n'est pas parfait ; il a soulevé un certain nombre de critiques par rapport à l'implantation de la Poste par exemple, un peu excentrée, ou à une éventuelle menace sur le Parc de l'ECOLE SAINT CHARLES par l'emprise d'un chemin piétonnier entre le mail LORAS et l'avenue CLEMENCEAU, ou encore à une certaine discrétion quant à l'implication des transports en commun. Ces critiques devront être prises en compte et discutées dans des mises au point successives avant la réalisation finale de manière à répondre aux attentes. Il faudra surtout poursuivre la concertation dans l'esprit qui a conduit les élus, les associations et les citoyens au résultat que nous connaissons.

Cependant, la restructuration du Centre de la Commune ne pourra pas être indépendante des aménagements de la circulation périphérique à l'ouest et d'un effort de solidarité vis à vis des quartiers excentrés - LA POMME, LES TROIS RENARDS, TASSIN BOURG, ALAI - dont les habitants et les commerçants sont tout autant contribuables que ceux directement concernés.

Une fois les principes acquis, la réalisation ne pourra s'inscrire que dans la durée, en évitant de trop grands bouleversements ponctuels. En effet, comme cela a été souvent souligné aussi dans les observations, il faudra faire en sorte de conserver à TASSIN LA DEMI-LUNE l'image d'une Commune accueillante où il fait bon vivre.

Objectif Tassin La Demi-Lune

En octobre... revient la semaine nationale des personnes âgées

Lorsque paraîtront ces quelques lignes, nous aurons fêté cette année encore - la semaine nationale des personnes âgées de l'année 1997 -.

Qu'avons nous fait... en cette semaine... du 20 au 25 octobre... à l'exception des associations, des pouvoirs publics... Qu'avons nous fait, nous même à titre individuel... pour une personne que nous connaissons... ou une personne inconnue mais seule...

Oui qu'avons nous fait ??

Une visite... un geste amical... une aide... quelques fleurs...??

ET POURQUOI UNE SEULE SEMAINE DANS L'ANNEE, et pas chaque jour... UN REGARD PLUS ATTENTIF...??

Mais le savions-nous...??

Les pouvoirs publics, les associations ont organisé de nombreuses activités (spectacles, expositions, visites, bal...) qui devraient pour certaines être plus ouverts au public.

Nous en profitons pour remercier du plus profond de nos coeurs, les personnes qui les entourent en permanence, de jour, comme de nuit, dans les hôpitaux, maisons de retraite ou dans la vie... Qu'ils acceptent toute notre reconnaissance, toute notre admiration pour leur dévouement, leur disponibilité à toute épreuve.

Car nos anciens sont les racines de notre société, le coeur, la sagesse des familles, dans les turbulences de la vie.

Que peut faire une société, sans racine, une maison sans un socle solide... OUI nous avons bien besoin de vous... Vous nos AINÉS... qui n'a pas besoin de l'expérience, de la sagesse du recul sur la vie d'un aîné...

Dans la vie de tous les jours le rapprochement des générations est vraiment une nécessité primordiale.

En cette année 1997, à vous nos aînés, nous vous disons, vivez, vivez votre vie, nous avons besoin de vous, de votre présence réconfortante, sereine, parmi nous tous, vous êtes utiles, nécessaire, à votre famille, à vos amis, et n'oubliez pas vous avez encore beaucoup de choses à vivre et à nous apprendre.

Une chanson à l'intention des enfants s'intitule - il faudra leur dire -.

Vous les aînés, il faudra leur dire, dire aux autres, dire aux enfants, dire aux adolescents que vous avez vécu vous aussi sur cette terre des joies, des peines, des difficultés, personnelles, professionnelles, la guerre, la maladie, mais qu'en définitive et malgré tout... cela, la vie vaut la peine d'être vécu... OUI il faudra leur dire.

A cette jeunesse et aux autres, en difficultés, avec le chômage, la maladie, l'exclusion, la famille, OUI IL FAUDRA LEUR DIRE, que l'on peut s'en sortir, et qu'il y a toujours quelqu'un qui peut aider, un sourire, une main tendue... vers l'autre... OUI IL FAUDRA LEUR DIRE...

Objectif Tassin La Demi-Lune

Vie quotidienne... et ...civisme

De nos jours, il n'est pas facile de vivre en collectivité et pourtant dans notre vie quotidienne nous sommes bien obligés de concevoir notre vie en société. En effet que ce soit dans notre vie scolaire, professionnelle et autre nous devons respecter les autres et également les lois qui régissent notre vie communautaire.

Elus nous tentons tous les jours à remédier aux difficultés de la vie de nos quartiers depuis les axes de circulation à la sécurité des humains et des biens. Pourtant si nous réfléchissons à nos agissements et également à ceux des autres, nous nous apercevons que malgré des campagnes de sensibilisation, de différentes semaines (semaine des personnes âgées, semaine de la sécurité routière, etc...) journée pour la solidarité... pour certaines maladies ou pour les handicapés) nous n'en tenons pas longtemps compte :

Est-ce de l'inconscience? de l'insouciance? de l'incivisme?

Quelques exemples parmi tant d'autres :

Pourquoi les places de parking réservées aux handicapés sont la plupart du temps occupées par des véhicules utilisés par des valides sur la voie publique mais également sur les parkings des supermarchés alors que pour un handicapé la voiture est signe de LIBERTÉ... de vivre comme tout le monde...

Pourquoi des conducteurs - bien sous tous rapports - garent leur voiture sur le trottoir en empêchant ainsi le cheminement piétonnier (mère de famille avec landau, personnes âgées, malvoyants...) et ainsi, provoquer un risque accidentel?

Pourquoi nos beaux massifs de fleurs et de plantes si bien décorés, agencés par le service des espaces verts de notre ville sont saccagés et certaines fois les fleurs volées, ceci aux frais de la collectivité... car qui est-ce qui paye c'est nous?

Pourquoi les propriétaires de chiens ne respectent pas tous la propriété et par la même respectent la collectivité mais également le travail des personnes chargées de l'entretien, du nettoyage de la ville...?

Sans parler de certains propriétaires qui laissent leur chien aboyer le jour et même la nuit au détriment du bien être des voisins et notamment des personnes malades dont le silence est primordial...

Tout ceci, tout cela n'est pas une litanie de remarques, car nul n'est parfait. Loïn de là... mais

En cette période de fin d'année, et des fêtes qui approchent, cela nous amène à réfléchir dans un souci de solidarité, de dignité des personnes... pour un bien être, pour un mieux être de tous... donc de nous tous... cette vie en collectivité doit être un enrichissement pour chacun d'entre nous!

A chacun de nous de réfléchir...

Objectif Tassin La Demi-Lune

Comme tout bon citoyen le sait, la démocratie est à l'ordre du jour, ainsi que les "valeurs", républicaines bien sûr. Toutes les occasions sont bonnes d'y faire référence, sauf quand les citoyens mineurs - rien à voir avec la mine - brûlent les voitures et tuent les commerçants ou les policiers, quelquefois par simple amusement.

Autrefois les "jeunes" jouaient au "gendarme et au voleur" - sans voler - ou aux billes. Tous les jours à l'école l'instituteur commençait par la leçon de morale ou d'instruction civique, et le message passait.

Aujourd'hui le message de l'instituteur n'est compris, souvent aussi par les parents, que dans le sens laxiste de la liberté de conscience individuelle alors que l'on n'a jamais fait autant appel à la solidarité collective.

A maintes reprises, dans notre commune et un peu partout ailleurs, l'expérience a ainsi montré le désintérêt croissant du citoyen - démocrate et même du citoyen - démocrate - contribuable pour la vie de la cité, sauf cas de problèmes personnels à résoudre.

Et pourtant telle commune se donne du mal pour utiliser au mieux sa part des prélèvements fiscaux à l'amélioration des conditions de vie de ses administrés. Ceux-ci en ont à peine conscience et il est souvent très difficile de les motiver pour qu'ils manifestent leur intérêt en temps utile de manière à ce que l'argent dépensé le soit à la satisfaction la plus large possible.

Cet état de fait est bien connu des gestionnaires, souvent tentés de faire pour le mieux, à leur façon, par délégation qu'ils ont reçue des électeurs ; ainsi les résultats obtenus peuvent-ils être discutables et ne pas réaliser complètement les objectifs souhaités.

Il nous paraît indispensable que les citoyens en général, ceux de Tassin la Demi-Lune en particulier, prennent conscience que l'avenir de leur commune les concerne. Les représentants qu'ils ont élus sont là pour les écouter, tirer parti de leurs observations et de leurs suggestions. Il faut aussi que les élus ne se contentent pas d'écouter, mais fassent passer activement les messages auprès des autorités de tutelle maîtres-d'oeuvre. C'est cela la règle du jeu démocratique. Ces messages ne passent pas forcément dès la première fois ; il faut souvent insister, pour autant que toutes les parties aient la volonté de construire ensemble.

Nous avons lu début janvier, dans un quotidien local, à propos des travaux concernant une rue de l'Ouest de la commune : "malgré l'espoir de certains riverains aucune autre réunion n'est prévue avec les techniciens de la COURLY. Les aménagements se poursuivront tels qu'ils ont été présentés". La démocratie semble bien peu respectée. A quoi bon déjà une première réunion puisqu'elle n'amènera aucune modification au projet initial malgré certaines observations très pertinentes. Par ailleurs, dans la période de restriction de crédits que nous connaissons, et par souci d'une bonne gestion des deniers publics, ne serait-il pas souhaitable d'éviter les surcoûts dus aux reprises, adaptations et améliorations utiles en considération ?

Donc, lorsqu'un problème difficile se présente nous estimons qu'il faudrait prévoir a priori plusieurs réunions de concertation (tel que cela a été fait pour la restructuration du centre) afin de favoriser et de développer le bon climat d'échanges que nous souhaitons tous, nous les premiers, voir régner dans notre commune.

Objectif Tassin La Demi-Lune

Pour un statut de conseiller municipal minoritaire

Le gouvernement de Lionel Jospin dans sa mission de rénovation de la vie publique ne doit pas se contenter de limiter le cumul des mandats, mais doit impérativement accompagner cette réforme par une amélioration des conditions de travail des élus locaux en mettant en place un véritable statut de conseiller municipal.

Ce statut devrait, d'une part, garantir et faciliter l'exercice du mandat de conseiller municipal, et d'autre part, permettre de contrôler les décisions du Maire, sans entraver cependant la mise en oeuvre du programme de la majorité démocratiquement choisie par les électeurs. Pour leur permettre d'exercer efficacement leur mandat, il est indispensable que les élus locaux soient dotés de moyens matériels et de droits nouveaux.

Des moyens matériels :

Les mesures suivantes pourraient être prises dans ce but :

- 1) mise à disposition des élus d'opposition d'un local situé dans l'enceinte même des bâtiments municipaux et de moyens en secrétariat (secrétaire, fournitures, ordinateur).
- 2) versement d'indemnité à tous les conseillers municipaux dans les communes de plus de 30 000 habitants, sous forme de jetons de présence alloués en cas de présence aux réunions des conseils municipaux et des commissions, à l'instar de ce qui se pratique dans un pays limitrophe.

Des droits nouveaux :

- 1) revoir en le précisant le régime des questions orales, afin de permettre un contrôle effectif de la majorité.

Actuellement, une trop grande liberté est laissée par le législateur aux exécutifs municipaux qui, par des règlements intérieurs très restrictifs, peuvent empêcher l'exercice de ce moyen de contrôle essentiel.

- 2) permettre que toutes les nominations dans les organismes extérieurs soient faites au scrutin proportionnel au plus fort reste à l'instar de ce qui se pratique déjà pour les commissions, les bureaux d'appel d'offres et les CCAS.

Telles sont les bases d'un statut de conseiller municipal qui permettrait d'améliorer les conditions d'exercice du mandat d'élu minoritaire, d'une part, par un contrôle plus efficace des exécutifs municipaux et d'autre part, par une meilleure écoute des préoccupations quotidiennes des citoyens, qui restent encore très proches de leurs élus locaux.